

ON LES ENTENDAIT CASCAILLER !
(Le lavage du linge)

La bugade

« Avant que les bassins soient construits, la plupart des femmes lavaient leur linge au bord du ruisseau des Massagues »

(Julien Perrier). Il n'y a pas si longtemps encore on voyait au bord du ruisseau les pierres sur lesquelles le linge était battu à l'aide d'un bacèl. » Les bacèls étaient fabriqués avec du bois de saule que des hommes un peu bricoleurs « sciaient avec un resset (petite scie) puis capusaient (dégrossissaient) à la hache. » Au début du siècle un lavoir est édifié au bas du village sur un terrain cédé par le baron. « Ça empêche pas les femmes de roundiner (ronchonner) » car le bâtiment se trouve assez loin du village, et descendre puis remonter la colline avec un faix de linge est particulièrement éprouvant.

Le lavage du linge s'effectue habituellement au savon mais, une fois par mois environ on fait la bugade. Le linge est d'abord lavé aux cendres à la maison, puis on le descend aux bassins pour le rincer. « Certains payaient une bugadière (laveuse) qui aidait à faire la bugade puis prenait le faix de linge sous le bras dans une corbeille, et allait le rincer aux bassins. Elle était payée à tant la corbeille. » C'était pas une petite corvée car la corbeille, souvent bien bourrée, pesait terriblement. Lorsque Isabelle Bouet effectuait un gros travail, elle disait : « Quanta bugada ! » Quelle bugade !

Le lavoir comporte trois bassins. Celui du milieu sert au rinçage du linge, les deux autres au lavage. Afin de ne pas trop encrasser l'eau, le linge le plus sale, comme les chaussettes ou les serviettes hygiéniques, est mis à tremper près de l'écoulement. Certaines femmes, « un peu fargates (malpropres) » ou même fargatasses (vraiment malpropres), ne prennent pas le soin de faire tremper leurs serviettes chez elles, et l'eau du bassin se teinte de rouge. « Quand il y avait beaucoup de monde la saleté mêlée au savon formait une crème de plus d'un doigt d'épaisseur à la surface du bassin. On la faisait partir en poussant avec une barre ou à la main » (Lucie).

Les langues de pétas

Les bassins sont un lieu réservé aux femmes, les enfants y sont mal reçus. « Lorsqu'on tentait de s'approcher, les femmes nous faisaient sirguer », filer. Aux bassins, les langues de pétas s'en donnent à cœur joie : « Une telle est une dégavailleuse (gaspilleuse)... et son homme, il pense qu'à campéjer (courir)... » Un pétas, c'est un rapiéçage. Le commérage est un divertissement. Dans une société fermée, c'est aussi l'expression d'un fort contrôle social, d'autant plus lourd que l'individu est prisonnier de sa naissance. S'il arrive à un gamin de voler alors que son arrière-grand-père avait la réputation d'être peu délicat, cela ne surprend pas, « il a de qui tenir », « il semble son grand ». Si un enfant rechigne devant le travail et qu'il s'est trouvé, « un jour », un fainéant dans sa famille, il ressort que « c'est de famille ».

Les femmes s'escacalassent (rient très fort), s'espoussent (s'engueulent), discutent à voix haute, les conversations vont bon train. Les bassins jouant le rôle de chambre d'écho, les éclats de leurs voix portent très loin. « Des Platanes, on les entendait cascailler. » Lorsque le paysan laboure dans un terrain pierreux ou très sec, le soc de la charrue émet des sons métalliques, on dit que ça cascaille.

Vers le milieu des années 50 l'eau courante arrive dans les maisons. « Beaucoup ont installé un petit bassin en béton dans leur cour ou dans une buanderie. » Puis, l'équipement en machines à laver le linge porte le coup de grâce aux bassins.

Dans les années 70 on n'y voit plus que quelques immigrées de fraîche date.

Extrait de son ouvrage : *Des platanes, on les entendait cascailler, Vivre et parler dans un village du midi.*
Pour toute information sur les publications de l'auteur, voir www.renedomergue.com

OURS

Le petit Montpezagau est réalisé par la Mairie :
Directeur de la publication : Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire
Rédaction : L. DURET
Photos : Laurent Nardini, J.M. ANDRIUZZI
Impression : Mairie

NOUS CONTACTER :
mairie.montpezat@wanadoo.fr - 04 66 81 10 66
<https://www.facebook.com/Mairie.Montpezat.gard>
www.montpezat-gard.fr



UN POINT SUR LES TRAVAUX

Les travaux d'enfouissement sont à l'arrêt puisque nous attendons la validation finale d'ENEDIS qui devrait intervenir fin juillet.



Aménagement du passage à guet Chemin de St-Côme. Nos employés ont effectué un travail remarquable et nous les félicitons. Grâce à ces travaux réalisés en régie, la commune maîtrise ses dépenses.



Les travaux de réfection du 9 Place de l'Église se terminent. Le logement sera remis en location prochainement. Plus de 50 000€ ont été nécessaires dans l'objectif de remettre ce bien en conformité, notamment en terme de consommation énergétique.

Travaux à la Maison Marseille :

Le permis de construire est en cours de validation. Les différents marchés publics seront lancés à la rentrée.



Coeur de village :

Les marchés publics sont en cours de publication pour un lancement des études à partir de septembre.

La Queyrade :

Lors du dernier Conseil Municipal, les élus ont validé la signature d'un compromis de vente avec OPUS Développement pour la vente de deux parcelles, acquises au préalable par la commune grâce à l'EPF Occitanie.

La société OPUS a en effet manifesté son intérêt pour réaliser sur ce futur secteur une opération d'aménagement sous la forme d'un permis d'aménager avec la création d'un lotissement. Le coût total de l'opération s'élève à 900 000€ et sera divisé en deux parts. Opus versera à la commune la somme de 550 000€ et les 350 000€ restants seront convertis en l'obligation pour Opus de réaliser les travaux de viabilisation du terrain devant rester la propriété de la commune et l'aménagement d'un parc de stationnement.

Maison en partage:

Le permis de construire de la maison en partage a été signé.

Les études finales sont en cours et les travaux pourront débuter à la rentrée.



ARMONIA

L'association ARMONIA a clôturé cette année en beauté.

La journée portes ouvertes à Montpezat s'est terminée par un beau spectacle à la Garenne où guitaristes et danseuses se sont succédés.

Puis tous les artistes ont pu évoluer sur scène à la Feria de Pentecôte à Nîmes ou déambuler autour des Arènes pour les juergas et le Rocío.

Un retour aux festivités plaisant pour tous ces aficionados de la culture espagnole.

Après des vacances d'été bien méritées, le RDV est donné à la rentrée au forum.



CLUB TAURIN

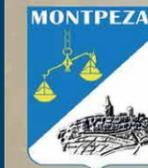
MONTPEZAT

ORGANISÉ PAR LE CTPR LOU MONTPEZABIOU

JEUDI 14 JUILLET 2022

JOURNÉE À L'ANCIENNE

- 8H30 DÉJEUNER OFFERT PAR LA MAIRIE**
- 9H30 DÉFILÉ À L'ANCIENNE** avec Les Attelages des Costières Garonnaises
ROUSSATAÏO Renaud VINUESA OFFERT PAR LA MAIRIE
- 11H00 ABRIVADO LES SALADELLES**
départ de l'école
- 12H00 APÉRITIF avec DJ Mich**
- 14H30 CONCOURS DE BOULES**
60€ + mises
- 17H00 ABRIVADO - BANDIDO** départ de l'école
LES SALADELLES et L'ESTELLE
- 19H00 APÉRITIF avec DJ Mich**
- 21H00 ABRIVADO - BANDIDO L'ESTELLE**
départ de l'école
- 22H00 SOIRÉE avec DJ Mich**



Les manifestations taurines sont dangereuses, les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents, le club taurin ne répond pas des accidents et se réserve le droit de modifier le programme et le parcours.

Ça s'est passé à Montpezat



Pièce de théâtre jouée par le Conseil Municipal des Jeunes



Distribution de calculatrices aux futurs collégiens



Fête de la musique



Premier vendredi musical avec Cathy Smith

GESTION DES DÉCHETS

Période estivale.

Comme chaque année, la période estivale laisse place à quelques aménagements.

Horaires des déchetteries :

Du 1er juillet au 31 août, les déchetteries sont ouvertes de 7h à 13h du lundi au samedi

Double collecte :

Le bac à couvercle vert sera prélevé deux fois par semaine du 1er juillet au 31 août. En plus de la collecte habituelle, votre bac vert pourra être collecté en plus le jeudi matin avec votre bac jaune.

ENVIRONNEMENT

Economisons l'eau !

En regard de la situation de sécheresse qui touche notre région, nous devons tous adapter nos comportements.

Par arrêté préfectoral sont interdits :

- le remplissage complet des piscines privées.
- le lavage des véhicules publics et privés à l'exception du lavage dans les installations professionnelles commerciales. Cette restriction ne s'applique pas aux véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (épareuse, bétonnière...) et pour les organismes liés à la sécurité.
- le fonctionnement des lavoirs des fontaines publiques qui ne fonctionnent pas sur un circuit d'eau fermé.

Les arrosages ou irrigation sont soumis à des restrictions horaires.

Sont interdits entre 8h00 et 20h00 :

- l'arrosage des pelouses, des jardins d'agrément, des espaces verts publics et privés..
- l'arrosage des espaces sportifs de toute nature (stades ...etc).
- l'arrosage des terrains de golf à l'exception des « greens » et des départs. () hors dispositifs d'arrosages économes en eau de type micro-irrigation ou gouttes à gouttes.

Sont interdits entre 10h00 et 18h00 :

- l'arrosage ou irrigation des jardins potagers quelle que soit l'origine de la ressource.





Prévention Incendie

Nous constatons sur notre commune de nombreuses maisons où le jardin n'est pas correctement débroussaillé. Lors des périodes de fortes sécheresse propices aux incendies, l'absence de débroussaillage augmente les risques pour votre habitation et celle de votre entourage.

Le débroussaillage réglementaire constitue en effet la mesure de prévention la plus efficace vis-à-vis du risque de feu de forêt. Dans le Gard, la réglementation forestière impose aux propriétaires de constructions situées à moins de 200 mètres d'une forêt ou d'une garrigue, de débroussailler sur une profondeur de 50 mètres autour de chaque bâtiment. Ces travaux, qui peuvent comporter des abattages d'arbres, sont à la charge des propriétaires des constructions, y compris si la zone à débroussailler se situe au-delà de leurs propriétés.

Ce débroussaillage permet également aux pompiers d'intervenir en sécurité et de libérer des moyens de lutte pour arrêter la progression d'un feu.

Les services de l'État effectuent régulièrement des contrôles dans le département. Les sanctions possibles vont d'une contravention de 135 € à des amendes pouvant aller jusqu'à 30 € par m² non débroussaillé ou encore des travaux d'office aux frais du propriétaire.



Soutien aux agriculteurs

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont voté le lancement d'une procédure de révision allégée du PLU. Cette révision permettra d'étendre la zone A de notre territoire, par reclassement de secteurs actuellement classés en Ap.

L'objectif affiché est notamment de donner aux agriculteurs davantage de possibilités pour développer leur activité et mieux répondre à leurs besoins, tout en préservant la qualité paysagère de ces espaces.

En effectuant cette modification, la commune souhaite répondre aux besoins croissants des agriculteurs, notamment des jeunes qui souhaitent développer leur activité sur la commune. Les études précises et les discussions avec les agriculteurs sont en cours et feront l'objet d'une enquête publique.



Une mini centrale photovoltaïque

La réflexion sur l'installation de panneaux photovoltaïque est toujours à l'oeuvre. Un premier projet de mini-centrale est en cours de finalisation avec ENERCOOP et aura pour objectif d'optimiser les espaces souillés, dégradés voire pollués de la commune.

Le premier lieu concerné sera l'ancien point vert donc l'ancienne décharge d'une époque où on enfouissait directement les déchets dans le sol. Cet espace ne pourra faire l'objet d'aucun aménagement sauf une transformation en énergie verte.

Une petite centrale de 250 kWc pourrait y voir le jour.



CULTURE

Médiathèque

LES NOUVEAUTÉS DE JUIN



EXPOSITION : DU 11 AU 25 JUILLET :

'Le Vidourle en action'

Une exposition présentée par l'EPTB Vidourle vous permettant de mieux connaître le fleuve et ses problématiques.

Évènement

Une Journée à l'Ancienne
À MONTPEZAT

JEUDI 14 JUILLET

8H30 : DÉJEUNER AUX COMMERCES

9H30 : DÉFILÉ À L'ANCIENNE AVEC LES ATTELAGES DES COSTIÈRES GARONNAISES ROUSSATAÏO AVEC RENAUD VINUESA

ORGANISÉ PAR LA COMMISSION CULTURE ET LA MAIRIE DE MONTPEZAT